

# Au Puits de La Paracha

*Pensées recueillies  
de Rabbi  
Elimelech  
Biderman Chlita*

Yitro



# Au Puits de La Paracha

## Yitro

**« Et tout ce qui appartient à ton prochain » : la fin des dix commandements, l'homme envers son prochain, car c'est l'essentiel de la Torah**

Les dix commandements se terminent par les mots "*et tout ce qui appartient à ton prochain*". Les Tsadikim expliquent que cela vient nous enseigner que le but des dix commandements et de toute la Torah est que l'homme corrige ses traits de caractère en se comportant envers son prochain avec droiture et bonté, tant activement en faisant tout pour l'aider et l'encourager, que passivement en veillant à le respecter, à ne pas lui faire d'affront et à lui épargner la moindre peine.

Certains ajoutent (cf. le Smag dans la première Mitsva), d'après ce que l'on sait que les dix commandements comportent 613 lettres jusqu'aux derniers mots non inclus *acher léérékha* ("*ce qui appartient à ton prochain*") pour évoquer les 613 Mitsvot de la Torah (les sept dernières lettres *acher léérékha* représentant les sept Mitsvot no'ahides, qui ajoutées aux autres, forment un total de 620, valeur numérique du mot כתר couronne). Cela évoque que le but ultime des 613 Mitsvot est d'amener l'homme aux derniers mots *acher léérékha*, c'est-à-dire à consacrer tout son être à autrui et à réfléchir à la manière de combler le mieux possible ses besoins.

Il est écrit dans notre Paracha : « *Je suis Yitro ton beau-père, je viens à toi ainsi que ta femme et tes deux fils avec elle* » (18, 6) et Rachi d'expliquer : « Si tu ne viens pas pour moi, viens pour ta femme (...) ». Il semble ressortir de ce commentaire que Yitro demanda à ce que Moché sorte à sa rencontre, mais qu'il lui précisa néanmoins "*même si tu ne sors pas pour moi, fais-le pour ta femme*". Le Maharal, dans son commentaire Gour Arié, rapporte que certains demandent pourquoi Yitro qui était un grand homme rechercha les honneurs, et il répond de la manière

suivante : « Cela n'est pas contradictoire, parce qu'il ne s'agit pas ici de poursuite des honneurs mais seulement d'éviter un affront et une humiliation. Tout homme, même vertueux, veille à ne pas en subir. Et l'usage étant d'honorer un hôte, surtout si celui-ci est le beau-père de Moché, ne pas aller à sa rencontre aurait constitué un affront, c'est pourquoi Moché le fit afin de lui éviter cette humiliation. Il n'est donc pas question du tout de poursuite des honneurs. »

Ce commentaire nous apprend quelques points fondamentaux en ce qui concerne le respect d'autrui :

Premièrement, celui-ci est fonction du niveau de celui qui le reçoit et de ses besoins : si Moché n'était pas sorti à la rencontre de Yitro, cela aurait constitué envers lui une attitude irrespectueuse car il était à la fois son hôte et son beau-père, alors que cela n'aurait pas été le cas envers quelqu'un d'autre.

Deuxièmement, il existe un principe de base permettant de comprendre les états d'âme d'un homme : si on ne lui prodigue pas le respect qui lui est dû, on ne lui a pas seulement manqué de respect, mais on lui a fait un affront en public, à D. ne plaise.

Par exemple, lorsqu'un invité arrive dans une synagogue et que tout le monde ignore sa présence, il n'est pas seulement question d'un manquement au savoir-vivre, mais cette attitude entre dans la définition d'humilier son prochain en public (que D. préserve). Ajoutons néanmoins que tout cela n'a été dit que pour éveiller l'attention de ceux qui désirent honorer leur prochain, et il n'est nullement question ici d'inciter chacun à penser qu'on lui a fait un affront. Pour en revenir à nos devoirs envers autrui, mentionnons également l'immense récompense de celui qui sait renoncer à son droit légitime en faveur de son prochain,

comme cela est rapporté par le Or Ha'Haïm (Béréchit 1,1) au nom du Zohar (dans son introduction 2b) : « Au moment de la Création du monde, les lettres se présentèrent devant le Créateur. La lettre ת Tav se présenta en disant : "Maître du monde, désires-Tu créer le monde avec moi ?" (...) Mais Hachem la repoussa tout comme les arguments qu'elle avançait et en fit de même avec chacune d'entre elles, jusqu'à ce que se présente la lettre ב Beth. Il l'accepta et créa le monde avec elle, comme il est écrit : בְּרֵאשִׁית Béréchit. La lettre א Alef garda le silence (bien qu'elle vît que la lettre qui venait après elle était promue à un rang élevé et qu'elle même demeurait dans l'ombre). Le Saint-Béni-Soit-Il lui dit alors : "Alef, pourquoi gardes-tu le silence ? (...) Tu seras la première de toutes les lettres (...) et c'est par toi que commenceront les dix commandements אֲנֹכִי ה' אֵלֶיךָ Anokhi Hachem Elokékha". »

Cela pour nous enseigner que renoncer à son droit finit toujours par être profitable. Et même s'il semble parfois que nous aurions intérêt à faire entendre nos revendications ou tout au moins à faire comprendre à notre interlocuteur notre manière de penser, il n'en est rien. Au contraire, garder le silence alors que nous pourrions revendiquer nos droits nous permet de nous élever et de nous retrouver finalement en première ligne !

J'ai entendu l'histoire qui suit de son protagoniste, Rabbi Chimone Schwartz :

Un été, il avait promis à ses fils de les emmener dans une certaine piscine. Or, Rabbi Chimone qui se dévouait corps et âme à la communauté et y consacrait ses jours comme ses nuits, arriva un peu en retard au rendez-vous. A l'entrée de la piscine, on l'informa que le temps de la baignade était plus court que d'habitude et qu'ils pouvaient rester dans l'eau jusqu'à 20h (puisqu'à 20h15, ils devraient quitter les lieux). Il accepta et, à la joie de ses fils, ils entrèrent. En fait, les responsables ne tinrent pas leur parole et dès 19h45 (une demi-heure avant la fermeture), ils annoncèrent que tout le monde devait sortir de l'eau sur le champ. Rabbi Chimone, qui

était loin d'être timide, commença à contester en invoquant un abus de confiance. Soutenu par les autres nageurs, ils déclarèrent tous ensemble que personne ne sortirait jusqu'à ce que la montre indique 20 heures. Néanmoins, au dernier moment, le bon cœur de Rabbi Chimone l'emporta et il décida de renoncer alors qu'il était dans son droit et qu'eux non, et tous sortirent de l'eau en un instant. C'est alors que se révéla le miracle dans toute son ampleur : sitôt la piscine vidée, l'un des maîtres-nageurs cria à son collègue : « Au secours ! Un enfant est couché au fond ! » Mais ce dernier ne le prit pas au sérieux et répondit : « Allez, laisse-moi ! » L'autre insista : « Tu joues avec la vie des autres ! », lui reprocha-t-il, tandis que sans attendre, il sauta dans l'eau. Quand il remonta, ce fut en tirant un jeune garçon inanimé ! Rabbi Chimone était atterré : il s'agissait de l'un de ses fils ! Ce ne fut que beaucoup plus tard, après un long et pénible travail de réanimation, qu'il recommença à respirer et que son état se stabilisa. Le lendemain, il fut complètement remis. C'était un véritable miracle, car si le jeune garçon n'était demeuré dans l'eau ne fût-ce qu'un court instant supplémentaire, il n'aurait pas survécu (comme on le sait, dans les cas de noyade, chaque seconde est décisive). Et même après l'avoir retiré de l'eau, personne n'était certain qu'il vivrait et même dans cette hypothèse, il était encore moins sûr que son cerveau ne serait pas touché, à D. ne plaise ! Rabbi Chimone me confia par la suite qu'il avait alors appris (à ses dépens) que celui qui renonçait à son droit, fût-ce légitime, était récompensé. En effet, s'il avait maintenu sa position, la piscine n'aurait pas été vidée tout de suite et on ne se serait pas aperçu immédiatement du jeune garçon qui gisait au fond de l'eau. Et même s'il avait renoncé à son droit mais avec quelques secondes de retard, il n'y aurait eu déjà plus personne à sauver, que D. préserve !

Chacun pourra ainsi tirer une leçon de cette histoire et se convaincre qu'il est toujours préférable de renoncer en faveur

d'autrui, car le premier à en bénéficier est avant tout lui-même !

Le Mabit (Beth Elokim Chaar Hayésodote, 12) fait remarquer que les cinq premiers commandements gravés sur la première des deux tables concernent les Mitsvot entre l'homme et D. ("Je suis Hachem", "Tu n'auras pas d'autre D-ieu", Chabbat...) tandis que ceux de la deuxième table sont consacrés aux devoirs entre l'homme et son prochain ("Tu ne tueras pas, Tu ne voleras pas,..."). En comparant les deux tables, on s'apercevra que les Mitsvot entre l'homme et D. sont énoncées longuement, alors que celles entre l'homme et son prochain sont très succinctes : לא תרצח Ne tue pas, לא תגנוב Ne vole pas... Du fait que les deux tables étaient de la même dimension, on est forcé d'en conclure que les lettres des cinq derniers commandements étaient beaucoup plus grosses que celles des cinq premiers. C'est, explique-t-il, afin de mettre en exergue l'obligation des devoirs envers autrui par rapport à celle des devoirs envers Hachem. Car le fondement de tous les principes consiste à veiller à nos obligations envers notre prochain. Nos Sages ont en effet enseigné (Sota 14a) : « La Torah débute par un acte de bonté (lorsque Hachem donna des peaux à Adam et 'Hava pour se couvrir, n.d.t) et se termine par un acte de bonté (lorsqu'Hachem Lui-même procéda à l'enterrement de Moché Rabbénou, n.d.t). »

Le Imré Emet (Likouté Yéhouda sur la Paracha) reprend la même idée à propos du commentaire de Rachi sur le premier verset de notre Paracha (18, 1) : « *Yitro possédait sept noms (...)* », parmi eux celui de 'Yéter', du fait qu'un paragraphe entier de la Torah a été ajouté pour lui ('Yéter' signifie rajouter, n.d.t), celui où figure le verset (18, 21) : « *Et toi tu verras parmi tout le peuple des gens vaillants (...)* » (lorsque Yitro conseilla à Moché de déléguer les affaires courantes à d'autres juges, n.d.t). A priori, dit le Imré Emet, cela demande une explication car le paragraphe de la Torah où Yitro s'adresse à Moché ne débute pas par ce verset mais par (18, 7) : « *Le beau-père de Moché lui dit : 'Ce que tu fais n'est pas bien'.* » On apprend de là, répond-il, que de

s'adresser à autrui en lui disant : "ce que tu fais n'est pas bien", ne peut justifier un paragraphe supplémentaire dans la Torah, car l'essentiel est de lui venir aide avec un bon conseil ou un acte (et non de le critiquer, n.d.t).

Le Sforno rapporte un commentaire inédit à propos du commandement d'honorer ses parents (20, 12). Celui-ci se termine par les mots "*afin que tes jours se prolongent*". D'après lui, cette promesse ne concerne pas seulement ce commandement mais tous les cinq premiers qui le précèdent (qui sont écrits sur la première table de la Loi et qui concernent les obligations envers Hachem, n.d.t). C'est à leur sujet qu'est écrite la récompense "*afin que tes jours se prolongent*", à savoir dans le monde futur (qui se prolonge éternellement - Kidouchine 39b). Et il conclut ainsi : « Toutefois, pour ce qui est des cinq derniers commandements, qui nous ordonnent de veiller à ne pas nuire physiquement à un homme, à ne pas porter atteinte à son honneur ou à ses biens, ils sont destinés à nous garder du châtement dans le monde futur et dans ce monde. » Il en ressort explicitement que si la récompense et le châtement des Mitsvot de l'homme envers D. concernent le monde futur, en revanche pour les Mitsvot de l'homme envers son prochain, l'homme est puni (et à plus forte raison récompensé) même dans ce monde. Cela est d'ailleurs enseigné par nos Sages (Tossefta Péa 1, 2) : « Sur les fautes envers son prochain, l'homme est puni dans ce monde. »

Rabbi Chlomo de Zwil avait coutume de dire à ce sujet que l'homme reçoit le châtement des fautes graves commises envers autrui dans ce monde, et ce sont d'elles que proviennent la plupart des épreuves, des souffrances et des maladies graves, tandis que le Guéhinam ne concerne que les fautes de l'homme envers D.

Un des grands Admorim aux Etats-Unis m'a raconté une histoire terrible qui se déroula récemment et dont il fut lui-même témoin :

Un Avrekh avait attendu huit ans sans avoir d'enfant. Les différents examens et analyses effectués ne montraient aucune cause rationnelle de ce phénomène. On ne peut imaginer la peine et la douleur que ressentait ce couple ainsi que leur famille et leur entourage. Leur attente interminable dans l'espoir de mériter un enfant semblait vaine.

Un jour, le Rabbi se rendit quelque part accompagné par l'un de ses anciens élèves. La Providence Divine fit que ce dernier se confia au Rav et lui raconta ses difficultés et les mauvaises années qu'il avait passées à la Yéchiva à cause d'un certain étudiant qui ne cessait de lui rendre la vie amère (il est possible que ce dernier n'en avait pas conscience mais dans les faits, c'est ainsi que les choses se déroulèrent). La personne qu'il mentionna n'était autre que cet Avrekh qui attendait désespérément une délivrance !

Le visage du Rabbi devint livide. Il fit sur le champ le lien entre les deux histoires et il dit au malheureux : « Vois-tu, l'existence de cet Avrekh est dure et amère depuis qu'il ne peut avoir d'enfant. Je t'en prie, pardonne-lui sa faute d'un cœur sincère !

-A dire vrai, répondit-il, je lui ai déjà tout pardonné depuis longtemps de tout cœur. »

Mais cette réponse n'apaisa pas l'esprit du Rabbi et lorsqu'il fut de retour, il appela l'Avrekh en question et lui ordonna d'adopter la conduite la plus stricte à ce sujet qui prescrit de montrer sa soumission devant la personne offensée (cf. Rabbénou Yona dans Chaaré Téhouva 4, 19 et Pélé Yoets Erekh Techouva) et d'aller demander des excuses à son ancien compagnon d'études et d'obtenir son pardon. Cet Avrekh l'écouta, se fit pardonner, et de fait mérita sur le champ la délivrance !

**« Eduque l'enfant suivant son caractère » :  
la nécessité pour l'enseignant de**

## **considérer chaque disciple comme un fils unique**

Lorsqu'il est fait mention dans notre Paracha des fils de Moché Rabbénou, il est écrit (18, 3-4) : « *L'un fut nommé Guerchom (...)  
l'un fut nommé Eliézer.* » A priori, cette syntaxe est inhabituelle, il aurait été plus correct d'écrire : « *le deuxième fut nommé Eliézer* » comme dans le verset : « *Tu offriras un mouton le matin et le deuxième vers le soir.* » (Bamidbar 28, 4)

Rav Chimchone Hirsch explique que la Torah a ici intentionnellement modifié la formulation pour nous enseigner que les enfants ne sont pas comme des moutons mais chacun d'entre eux est unique et non un numéro parmi les autres. Il ne peut donc pas être dénommé premier, deuxième, troisième, etc. Car il est toujours le premier et le dernier dans le monde qui est le sien, possédant une mission et une valeur particulière.

Cette idée est également suggérée dans la Hagadah de Pessa'h qui enseigne : « La Torah parle de quatre fils : **un** qui est sage, **un** qui est mécréant, **un** qui est naïf, **un** qui ne sait pas poser de question. » Là encore, l'auteur de la Hagadah ne s'est pas contenté de dire en résumé « un sage, un mécréant, un naïf, et un qui ne sait pas poser de question » afin de nous faire prendre conscience que chaque enfant est un monde en soi qui exige une éducation adaptée à son caractère.

Rappelons de plus un grand principe dans ce domaine : il incombe à l'enseignant de prêter la même attention à chaque élève fût-il l'un des plus faibles. Il est absolument nécessaire de rapprocher chacun d'entre eux avec la "main droite de la bienveillance". Le Grize de Brisk rapporte à ce sujet le verset : « *Vous les enseignerez à vos fils* » et le commentaire de nos Sages (Sifri, Vaèt'hanane) : « Vos fils, il s'agit de vos disciples », et il l'explique de la manière suivante : « Demandez au maître d'une classe de vingt-cinq élèves lesquels sont constamment présents à son esprit ? Il est clair qu'il vous

répondra un tel et un tel qui sont les plus doués, parce qu'ils l'aident dans son travail, à enseigner et à transmettre une bonne éducation. En revanche, demandez à des parents de dix enfants lesquels sont constamment présents à leur esprit ? Ils vous répondront univoquement : tel fils ou telle fille qui a des difficultés scolaires ou dans un autre domaine, c'est à lui ou à elle que nous pensons sans arrêt ! C'est à ce sujet que nos Sages nous disent : "Vous les enseignerez à vos fils, il s'agit des élèves", afin de suggérer à chaque enseignant de se comporter avec ses élèves comme s'il s'agissait de ses propres fils, en ne cessant de penser une seconde aux plus faibles afin de les renforcer et de les encourager. Ceux-ci seront ainsi en mesure de progresser dans leur étude et d'atteindre alors des sommets.

L'une des qualités d'un enseignant compétent consiste à savoir comment faire des remarques à son élève afin qu'il comprenne de lui-même ce qu'il doit corriger dans sa conduite, sans le vexer (car parfois une remarque vexante peut empêcher que son contenu soit accepté bien que l'élève ait compris ce qui ne va pas).

Un des génies dans ce domaine était le Rav Guédalia Eïsenher, Machguia'h de la Yéchiva 'Hidouché Harim. Une fois, il passa à côté de deux Ba'hourim en train d'étudier en 'Havrouta qui discutaient de choses futiles au milieu de leur étude. Lorsque l'un d'entre eux s'aperçut que le Machguia'h se tenait près d'eux et qu'il les avait 'presque' pris en flagrant délit, il fut décontenancé l'espace d'une seconde. Mais, ayant l'esprit vif, il se reprit aussitôt et, avec ruse, il se mit à lui poser plusieurs questions auxquelles ils s'étaient heurtés dans la compréhension d'un Tossefote (commentaire de la Guémara, n.d.t), comme si leur conversation avait porté jusqu'à présent sur ce sujet. Le Machguia'h fit semblant d'ignorer ce qu'il avait surpris et répondit tranquillement à ses questions donnant ainsi au Ba'hour l'impression qu'il avait réussi à se jouer de son Rav.

Plusieurs jours après, lorsque ce dernier enseigna son cours devant les Ba'hourim, il se mit à leur raconter une histoire vécue : « Jadis, leur dit-il, les voleurs avaient l'habitude de pénétrer dans les maisons au milieu de la nuit, par les cheminées. Et c'était le même chemin qu'ils empruntaient ensuite pour repartir, chargés de leur butin. Une fois, un jeudi soir, un voleur entra dans la maison du Rav de l'endroit. Toutefois, la chance ne lui sourit pas. En effet, il ignorait que chaque jeudi soir, la maison du Rav était animée comme en plein jour : le Rav étudiait tandis que la Rabbanite se tenait dans la cuisine affairée aux préparatifs du Chabbat. Le voleur, dégringolant de la cheminée, atterrit tout droit dans la cuisine où se trouvait la Rabbanite, qui fut effrayée à la vue de cet 'ange noir' (couvert de suie) qui tombait du Ciel. L'homme ne perdit toutefois pas ses moyens et lui demanda sur le champ où était le Rav car il avait une question urgente à lui poser. La Rabbanite se hâta d'aller trouver son mari et lui fit part de la venue d'un malheureux 'ange noir' descendu du Ciel qui désirait lui poser une question urgente.

"Qu'il entre", lui dit le Rav.

Dès qu'il entra, il dit au Rav : "J'ai une question : comment faire pour sortir de cette situation critique dans laquelle j'ai été prise en flagrant délit ?" »

Le Machguia'h eut à peine achevé de dire ces mots que les deux Ba'hourim s'enfoncèrent dans leurs sièges, tandis que les autres éclatèrent de rire en entendant une bonne plaisanterie comme leur Rav à l'esprit acéré savait les raconter. Les deux garçons saisirent au même instant que celle-ci leur était adressée. Le Rav leur avait transmis ce message : « J'ai très bien compris que votre question à propos de Tossefote n'était qu'une manière de tenter de vous sortir d'une situation gênante ! »

Précisons que dans la majorité des cas, il est préférable de faire une remarque à un élève après un certain temps et de l'envelopper, en outre, de paroles pesées et

anodines comme dans l'anecdote précédente où la remarque de Rav Guédalia fut camouflée par une plaisanterie !

Le Nétivot Chalom surprit une fois l'un de ses petits-fils en train de manger gloutonnement une Pita Falafel (cf. Michna Broura 170, 19 au nom du Beth Yossef qu'il n'est pas convenable de croquer directement un morceau de pain de plus que le volume d'un œuf environ 50g.). Que fit-il ? Au lieu de le lui reprocher et de lui faire honte, il s'adressa à lui de façon allusive : « Tu me rappelles comment le Rabbi, le Beth Aharon, mangeait son Kazaït de Matsa (on sait que celui-ci mangeait la Matsa du Séder avec entrain et il donnait ainsi l'impression de quelqu'un qui se délecte de ce qu'il mange) ! » L'enfant comprit l'allusion sans autre explication !

Lorsque l'Admour de Lalov séjourna une fois à Los Angeles, il fut hébergé chez Rabbi Eléazar Adler dont l'épouse était la petite fille de Rav Chlomké de Zwil. Une fois, celle-ci demanda à l'Admour comment il aurait réagi si sa fille lui avait demandé de l'argent pour aller au théâtre. L'Admour, effrayé par la question, garda le silence. « En 1940, reprit-elle, j'étais encore une enfant et mes camarades allaient alors au théâtre et dans toutes sortes d'endroits qui n'étaient pas dans l'esprit de la tradition (cette époque était particulièrement tourmentée pour les gens craignant D. car la jeunesse était portée à rejeter le joug de la tradition). Elles me séduisirent et me convainquirent de me joindre à leurs sorties. Je demandai alors à mon grand-père, Rabbi Chlomké, quelques pièces pour payer l'entrée de ces tristes attractions. Sur le champ, il me remit la totalité de la somme nécessaire désirée. Cependant, lorsque je fus sur le point de sortir de la pièce, il me dit alors : "Tu vois, dès que tu me l'as demandé, je t'ai donné ce que tu désirais. Sache, néanmoins, que mon cœur est déchiré et saigne de savoir que tu vas aller là-bas !" En entendant ces paroles qui sortaient du cœur, je déclarai que je n'irais jamais dans ces endroits ! »

Elle raconta ensuite à l'Admour combien cette épreuve lui avait coûté, mais comme son grand-père lui avait témoigné un amour et une affection sincères, elle avait été incapable de lui causer de la peine et c'est ce qui l'avait décidé à changer d'avis.

Cette anecdote illustre un grand principe dans l'éducation : d'une part, montrer à son enfant un amour profond tout en lui exprimant que s'il se détournait du chemin de la Torah, cela nous causerait une immense peine.

Savoir pénétrer le cœur de chacun n'est pas une mince affaire. On trouve cette vertu chez Moché Rabbénou qui fut pris de compassion pour une brebis qui s'était enfuie de son troupeau. Nos Sages enseignent (Chémot Rabba 2, 2) qu'il se mit à sa recherche et la prit en pitié, et grâce à cela il mérita d'être le guide du peuple juif. Rabbi Avraham de Strikov explique que c'est uniquement parce qu'il comprit que chaque brebis avait une importance particulière que Moché fut en mesure d'être le guide de son peuple. Car en matière d'éducation, on ne peut se contenter de considérer chaque enfant comme l'élément d'un ensemble. Mais il est nécessaire, au contraire, de voir en chacun un monde en soi dans lequel un père doit savoir pénétrer pour, à partir de là, lui montrer la voie à suivre.

Un Ba'hour fut un jour prit d'un vent de folie. Il allait de l'un à l'autre en lui dévoilant l'âme du Saint Tana de laquelle son âme découlait. A l'un, il révélait que son âme prenait racine dans celle de Rabbi Chimone Bar Yo'hai, à l'autre dans celle de Rabbi Tarfone, tandis qu'à un troisième, il annonçait qu'il était rattaché à l'âme de Rabbi Akiva. Ses parents se désolaient, sans savoir comment l'aider. Découragés, ils confièrent leur peine à Rav 'Hanokh de Alexander, qui était connu pour être versé dans les secrets de la Torah. Celui-ci leur ordonna de faire venir le Ba'hour chez lui. Quand il fut présent, il demanda à tous ceux qui étaient là de sortir. Lorsqu'ils se retrouvèrent seuls,

le Rabbi lui demanda : « Qui suis-je et de qui provient mon âme ?

-Vous êtes le Rabbi de Alexander ! »

Le Rabbi se pencha vers lui et lui chuchota dans l'oreille sur un ton secret : « Est-ce qu'en tant que Rabbi, je ne connais pas tous les secrets dont tu es expert ? Seulement, un Rabbi doit savoir se taire. J'ai une demande

à te faire : promets-moi qu'à partir de maintenant tu ne dévoileras plus ce que tu sais ! »

De manière miraculeuse, dès que le Ba'hour commença à se taire quelque peu, toutes ses 'folies' disparurent. Voici un exemple de la manière dont l'éducateur doit savoir pénétrer dans le monde de l'autre !